

# REGLEMENT DU JEU CONCOURS 2026

« 450 € en bons d'achat à gagner »

## ARTICLE 1 : Société Organisatrice

Accessite France / Centre Commercial Les Quatre Chemins – 35 Rue Lucas – 03200 Vichy (ci-après « la Société Organisatrice ») organise en France métropolitaine un jeu internet sans obligation d'achat qui se déroulera du 18 au 31 mai 2026.

## ARTICLE 2 : Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine à l'exception des membres du personnel des sociétés ayant participé à sa mise en place et de leur famille (parents et alliés en ligne directe et collatérale jusqu'au troisième degré).

Toute fausse identité ou fausse adresse est susceptible d'entraîner des poursuites pénales pour celui qui les aura fournies.

Pour participer, le joueur doit dûment compléter le bulletin de participation en ligne sur le site internet [www.ccles4cheminsvichy.com](http://www.ccles4cheminsvichy.com)

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse) est possible.

## ARTICLE 3 : Support du jeu

Le jeu est relayé sur les comptes des réseaux sociaux du centre commercial, ainsi que sur des supports de communication à l'intérieur du centre. Le jeu est accessible sur le site [www.ccles4cheminsvichy.com](http://www.ccles4cheminsvichy.com).

## ARTICLE 4 : Désignation des gagnants et Dotations

Un tirage au sort est réalisé à l'aide d'un logiciel en mode aléatoire parmi les participants qui auront satisfait à toutes les conditions de participation du jeu. Le tirage au sort déterminera 3 gagnant(e)s d'un bon d'achat de 150 € chacun. Le gain de ce lot ne pourra en aucun cas donner lieu de la part du (de la) gagnant(e) à quelque contestation que ce soit :

- ni à la remise de sa contre-valeur en argent,
- ni à son remplacement ou échange,
- ni au rendu de monnaie.

En cas d'invalidité du bulletin, de non concordance des informations, de non-respect du règlement du jeu ou de non-présentation dans les délais impartis, aucun lot ne pourra être remis. Le (la) participant(e) est tenu(e) de vérifier les données de son bulletin avant validation. L'organisateur se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude des renseignements donnés lors de l'inscription avant de remettre le lot.

## ARTICLE 5 : Attribution des dotations

Les gagnants seront contactés sous 1 semaine environ après la date limite de participation, à l'adresse email indiquée sur le formulaire en ligne. Si les coordonnées sont erronées, incomplètes ou inexploitable, le (la) gagnant(e) perdra le bénéfice de son lot.

Sans nouvelle du (de la) gagnant(e) passé un délai de 7 jours ouvrés, la Société Organisatrice se réserve le droit de remettre en jeu le lot.

Le centre commercial Les Quatre Chemins communiquera ensuite les coordonnées des 3 gagnant(e)s.

En participant, le(la) gagnant(e) accepte la diffusion éventuelle de son nom et de photographies à des fins publicitaires, sans rémunération.

### **ARTICLE 6 : Acceptation du règlement**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, soumis à la loi française. La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, modifier, prolonger ou reporter le jeu en cas de force majeure. Tout changement fera l'objet d'une information préalable. Aucune contestation ne pourra être acceptée concernant les modalités du jeu ou les lots.

### **ARTICLE 7 : Limite de responsabilité**

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de force majeure ou de dysfonctionnement du réseau Internet. La participation au jeu se fait sous la responsabilité de chaque participant. La société organisatrice se réserve le droit d'annuler ou suspendre le jeu en cas de fraude ou de problème technique.

### **ARTICLE 8 : Protection des données personnelles**

Les informations collectées sont nécessaires à la gestion du jeu et à l'attribution des lots. Elles sont destinées exclusivement à la société organisatrice, sauf accord du participant. Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en écrivant à : cc.4chemins@wanadoo.fr. Les données sont conservées pendant la durée du jeu et la remise des lots. Toute demande de suppression avant la fin du jeu entraîne l'annulation de la participation.

### **ARTICLE 9 : Fraudes et loi applicable**

Toute fraude ou non-respect du règlement entraînera l'exclusion du jeu. Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige sera porté devant les juridictions compétentes.